Nations Unies E/CN.9/2015/NGO/18

Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement
Quarante-huitième session
13-17 avril 2015
Débat général sur l'expérience nationale en matière de population sur le thème : réaliser l'avenir que nous voulons – prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015

Déclaration présentée par Awaz Centre for Development Services, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

14-67552 (F) 050215 060215

Merci de recycler

Déclaration

AWAZ Centre for Development Services (AWAZCDS-Pakistan) et Rutgers WPF Pakistan, organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies qui s'emploient à promouvoir la santé procréative et sexuelle au Pakistan et à y faire reconnaître les droits y relatifs, se félicitent que la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement des Nations Unies ait pour thème « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 ».

Alors que les nouveaux engagements en matière de développement sont en passe d'être arrêtés sous leur forme définitive avec l'adoption des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, pour les États, l'heure est à la réflexion. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, que 179 gouvernements ont adopté par consensus au Caire en septembre 1994, a ouvert un nouveau chapitre du dialogue intergouvernemental consacré au lien étroit qui relie les thèmes de la population, des droits de l'homme, de la croissance économique durable et du développement durable. Cet accord sans précédent est assorti de l'engagement de protéger les droits de l'homme, et tout particulièrement les droits relatifs à la santé procréative, d'investir dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de promouvoir l'égalité des sexes et de renforcer le pouvoir d'action des femmes et des jeunes en garantissant l'égalité des chances pour tous. L'adoption du Programme d'action, qui a marqué un tournant majeur, a été suivie de la définition des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a ouvert une ère nouvelle en ce qui concerne les priorités de développement. Dans leur version initiale, les objectifs du Millénaire n'avaient pas pour but de développer les avancées réalisées dans le domaine de la santé procréative et sexuelle et des droits y relatifs, mais cette omission a été rectifiée avec l'adoption de l'objectif 5b, « Rendre l'accès à la médecine procréative universel ».

Il ressort des examens indépendants consacrés à ces différents dispositifs et des consultations récemment menées sur le cadre de développement pour l'après-2015 que, dans de nombreux domaines, les avancées réalisées ont été inégales et limitées; par ailleurs et dans le même temps, de nouveaux problèmes sont apparus, ainsi que de nouvelles possibilités. Bon nombre de personnes continuent à être victimes de discrimination et d'inégalités, et le plein exercice des droits de l'homme n'est pas encore une réalité universelle. L'égalité des sexes semble être un objectif encore lointain, la discrimination fondée sur le sexe et la violence sexiste touchant toujours des millions de femmes. Des écarts importants continuent de séparer les populations marginalisées des plus favorisées, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux services de santé procréative et sexuelle et le respect des droits qui y sont liés.

Au Pakistan, les jeunes représentent 65 % de la population et peuvent donc constituer un potentiel important pour cette jeune nation, à condition toutefois que le Gouvernement fasse preuve de volonté politique et veille au respect du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il faut tirer parti du potentiel des adolescents et des jeunes pakistanais, dont l'action essentielle sur le plan social sera un facteur clef du développement durable.

Toutefois, les jeunes restent une catégorie sociale marginalisée et leurs besoins ne sont toujours pas pris en compte. Partir du principe selon lequel les garçons et les filles de moins de 18 ans sont trop jeunes pour avoir accès à l'information et aux services en matière de santé procréative et sexuelle, c'est méconnaître les réalités et la situation sur le terrain et empêcher les intéressés d'acquérir les connaissances et les compétences pratiques dont ils ont besoin pour se protéger des mauvais traitements, de l'exploitation et des maladies. Les jeunes continuent à être les premiers concernés par les problèmes de santé procréative et sexuelle, ce qui les expose à la violence et à l'exploitation sexuelles, aux grossesses non désirées, aux avortements dangereux, aux maladies sexuellement transmissibles et à la morbidité et à la mortalité maternelles. Priver les jeunes des informations et des services dont ils ont besoin à l'âge où ils construisent leur personnalité les conduit à adopter des comportements dangereux pour la santé et rend plus difficile le passage à l'âge adulte.

Au Pakistan, c'est le plus souvent dans le domaine de la santé procréative et sexuelle que les femmes et les filles sont victimes d'injustice et voient leurs droits bafoués. De fait, les femmes et les filles n'ont qu'une marge de manœuvre limitée pour ce qui est de prendre des décisions et de faire des choix de vie, manquent de compétences pour assurer leur propre subsistance et sont souvent victimes de violence conjugale; en outre, la prévalence de la contraception est extrêmement faible, surtout chez les adolescentes mariées. Selon l'étude des incidences démographiques de l'hygiène réalisée au Pakistan en 2013, seules 35,4 % des femmes âgées de 15 à 49 ans utilisent une méthode de contraception. L'étude de 2007 fait état d'un taux de mortalité maternelle de 276 pour 100 000. Selon les recherches effectuées par le Département des affaires sociales et le Département de la protection sociale du Pendjab, environ 42 % des femmes acceptent la violence comme faisant partie de leur vie. D'après les estimations, de 70 % à 90 % des femmes sont victimes de violence conjugale, et une femme est violée toutes les deux heures. Or, cette situation alarmante ne saurait être réglée sans que l'on s'attaque à ses causes profondes, à savoir les violations des droits des femmes et des filles en matière de santé procréative et sexuelle.

Le Programme d'action et les nouveaux engagements que la Conférence internationale sur la population et le développement a adoptés s'inscrivent dans le droit fil des mesures prises pour promouvoir la santé procréative et sexuelle et défendre les droits procréatifs des jeunes et des femmes. Il est donc regrettable que le Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies sur l'après-2015 ne fasse pas expressément référence aux conclusions issues de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. En outre, les passages du rapport qui concernent le Pakistan sont à certains égards vivement préoccupants. En effet, ils traitent de la santé procréative et des droits procréatifs des femmes, mais pas de ceux des adolescents et des jeunes. De plus, ils ne contiennent aucune référence à la santé sexuelle des femmes et des jeunes. C'est pourquoi il est indispensable de défendre et de renforcer encore la santé procréative et sexuelle, dont la promotion fait partie de deux des objectifs (santé et égalité des sexes) définis dans le document final du Groupe de travail à composition non limitée, en faisant en sorte que les droits sexuels soient pris en compte dans le cadre de développement pour l'après-2015.

Le cadre de développement pour l'après-2015 sera d'application universelle, mais ses objectifs seront fixés pays par pays. Nous demandons donc que les objectifs définis pour le Pakistan mettent spécifiquement l'accent sur la santé

procréative et sexuelle des jeunes et des femmes et les droits y relatifs. À cette fin, nous recommandons que le Pakistan :

a) Adopte et mette en œuvre, aux niveaux fédéral et provincial, des programmes de bonne qualité axés sur l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne qui soient fondés sur les faits et permettent aux jeunes, qu'ils soient scolarisés ou non, d'avoir accès à des informations fiables et adaptées à leur tranche d'âge en ce qui concerne la sexualité, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, les rapports entre les hommes et les femmes et la santé procréative et sexuelle;

b) Se dote d'une législation visant à protéger les femmes et à renforcer leur pouvoir d'action dans toutes les provinces du Pakistan, et notamment de lois réprimant le mariage des enfants, la violence conjugale et les autres pratiques traditionnelles néfastes;

c) Fasse en sorte que les systèmes de santé formels et informels relevant du Gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux répondent aux besoins des femmes et des jeunes en matière de santé procréative et sexuelle.